

Question :

La prosternation de la récitation requiert-elle obligatoirement la purification?

Incombe t-il à la femme de se couvrir les cheveux pour son accomplissement?

Est-ce qu'une femme qui a ses menstrues doit accomplir cette prosternation?

Le fait de dire: "Gloire à Allah, Louange à Allah, Il n'y a de Dieu qu'Allah, et Allah est Le Plus Grand et il n'y a de puissance ni de force qu'en Allah" l'a dispenserait de cette prosternation?

Réponse :

La prosternation de la récitation n'est pas soumise aux mêmes conditions applicables à la prière, selon le plus authentique (des avis des savants), de même pour l'exigence liée à la purification et à celle de se couvrir les cheveux pour la femme etc.

Qu'Allah vous accorde la réussite et que la paix et le salut soient sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Membre	Vice-président du Comité	Président
Bakr Abou Zayd	Sâlih Al-Fouzân	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Al-`Azîz Al Ach-Chaykh	`Abd-Al-`Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

